

Règlement du Championnat de France Jeunes de Match Racing



1. Organisation :

Le Championnat de France Jeunes de Match Racing sera organisé par le Yacht Club de La Pointe Rouge. Il se déroulera à Marseille, du 12 au 15 novembre 2026. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Jeunes de Match Racing – 2026 ». Cette compétition sera courue sur des J70.

2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Jeunes de Match Racing est ouvert à 10 barreaux. Seront sélectionnés au Championnat de France Jeunes de Match Racing, les 10 barreaux français suivants :

- les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Manche / Mer du Nord,
- les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Atlantique,
- les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Méditerranée,
- 1 barreur français candidat invité par la Commission restreinte de la Commission Nationale Match Racing,

En cas de désistement d'un des barreaux sélectionnés au Championnat par les finales de bassin, la réattribution de la place vacante sera laissée au choix du **groupe restreint de la Commission Nationale Match - Racing**.

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 10 barreaux, la Commission Nationale Match Racing, via la commission restreinte, se réserve le droit d'inviter les barreaux candidats de son choix.

Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le lendemain de la dernière sélective « Jeunes Match Racing », à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

Lorsque l'organisateur du Championnat de France Jeunes de Match Racing est en mesure de réunir une flotte de 8 bateaux et que la participation aux sélectives à ce championnat de France ou le nombre de demandes d'invitations le justifient, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'ouvrir ce championnat de France à 12 barreaux, en augmentant à trois (3) le nombre d'invitations.

Dans ce cas, A titre dérogatoire, pour une demande d'invitation provenant d'un barreur habitant en territoire ultra-marin, qui ne peut donc pas participer aux sélectives de bassins du fait de son éloignement géographique, la Commission restreinte pourra se réunir avant la date de la dernière sélective organisée, et statuer sur la demande.

Toute demande provenant de territoire ultra-marin doit nous parvenir avant le 15 octobre 2026.

Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix.

Un barreur ne peut participer qu'à une seule sélective de bassin.

En cas d'annulation d'une sélective de bassin pour le Championnat de France Jeunes Match Racing, les responsables de bassin et l'organisateur de ladite sélective de bassin proposeront, dans la mesure du possible, une date et un lieu de report. Si aucune solution de report n'est trouvée, les responsables de bassin pourront être amenés à désigner les 3 barreurs qualifiés pour le championnat de France Jeunes Match Racing, après validation du groupe restreint de la Commission Nationale Match Racing.

Lors de chaque sélective (avant le début de la compétition) les barreurs souhaitant jouer leur sélection au Championnat de France Jeunes Match Racing, devront déposer, auprès de l'organisateur, un chèque de garantie de participation d'un montant de 480 € (à l'ordre de la FFVoile).

3. Inscription :

→ Aux épreuves de Sélection :

Les barreurs doivent s'inscrire directement auprès de chaque organisateur.

→ Au Championnat de France Jeunes de Match Racing 2026 :

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur qualification, au YC de la Pointe Rouge.

Les dossiers d'inscription des barreurs invités par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés au plus tard 10 jours après la confirmation d'invitation.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Jeunes de Match Racing 2026 :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : **480 €**

Possibilité de régler par virement en indiquant sur le libellé / CFEMR et le nom du barreur

- le chèque de garantie de participation de : **480 €**
(à l'ordre de la FFVoile à remettre à l'organisateur de la sélective)

- le chèque de caution matériel de : Cf. avis de course

Dossier à envoyer au club

Yachting Club de la Pointe-Rouge

CS 40038 - Port de la Pointe Rouge
13008 Marseille
Tél. : 04 91 73 06 75 / 06 70 02 02 14
Site Internet : <https://www.ycpr.net/>
Contact : Thomas Giorgi - base@ycpr.net

4. Equipage :

Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Jeunes de Match Racing et pour le Championnat de France Jeunes de Match Racing :

Limites d'âge :

Le championnat est ouvert aux coureurs âgés de 14 à 25 ans.

L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année en cours.

Pour 2026, cela correspond aux jeunes nés entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2011 inclus.

Poids maximum et nombre de personnes à bord :

Le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers ni supérieur à 5 équipiers.

Licence Club FFVoile :

Tout(e) équipier(e) devra posséder :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre - indication à la pratique de la voile en compétition pour les majeurs (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

- Sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratiquant ») accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre - indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<https://www.sailing.org/sailors/world-sailing-profile/>

5. Règles applicables :

Le Championnat de France Jeunes de Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection.

Conformément à la réglementation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

6. Calendrier des sélectives « Jeunes » :

Manche / Mer du Nord : 24-25 octobre 2026 (TBC) – J80

Yacht Club de Cherbourg

Port Chantereyne 50100 Cherbourg

Tél : 02 33 94 28 05 – Mail : contact@yc-cherbourg.com

Site internet : <http://www.yc-cherbourg.com>

Méditerranée : 27 Septembre 2026 – J70

YCPR Marseille – Ligue Sud

Port de la Pointe Rouge, 13008 Marseille

E-mail : base@ycpr.net - Site Internet : <https://www.ycpr.net/>

Contact : Thomas Giorgi - Mail : base@ycpr.net

Atlantique : 3 – 4 octobre 2026 – J80

Société des régates de Perros Guirec

Jetée du Linkin 22700 Perros Guirec

Tél : 02 96 91 12 65 - Site Internet : <http://www.srperros.bzh>

Contact : Jacques PIERRE – jacques-pierre1@orange.fret

Mathieu RICHARD – mathieu.richard@ffvoile.fr